

Séance du Conseil municipal du 9 juillet 2026

Date de la convocation du Conseil municipal : 3 juillet 2026

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 27 (dont 5 pouvoirs)

L'an deux-mille vingt-six et le neuf juillet, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

22 Membres présents :

COMMUN	KOUZOUPIS	SEDDAS	GARABED
	ZUNINO	MEYER	PLAZA
CHAPUIS			SENGEL
GIRIN	MARIE-BROUILLY		BIGAUT
DONZELOT	BEGUE		NIVOLLET
PERRIER	ROBERT	SERRETTA	DAL CORSO
GEHIN	GIRAUDON	DOUCET	

5 membres excusés :

DAUPHIN-GUTIERREZ	GUILLON	DORVEAUX	DELORME
PICHAT			

5 pouvoirs :

DAUPHIN-GUTIERREZ	DONNE POUVOIR A	COMMUN
GUILLON	DONNE POUVOIR A	GIRIN
DORVEAUX	DONNE POUVOIR A	DONZELOT
DELORME	DONNE POUVOIR A	BEGUE
PICHAT	DONNE POUVOIR A	DAL CORSO

Délibération n° 20260709-012/ 8.8 Environnement Convention de délégation de gestion du plateau de Méginand et ses abords - année 2026.

Les communes de Tassin la Demi-lune, Saint-Genis-les-Ollières, Charbonnières-les-bains, Sainte-Consoce, Grézieu-la-Varenne, la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais et Marcy l'Etoile, en partenariat avec la Métropole de Lyon et le département du Rhône, mettent en œuvre depuis 2007 une politique de gestion et de valorisation d'un espace naturel remarquable, le plateau de Méginand et les vallons du Charbonnières, du Ribes et du Ratier.

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a confié à la Métropole, la compétence en matière d'aménagement du territoire, d'actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager.

Afin de garantir la continuité de la démarche existante des projets nature, la Métropole a proposé de déléguer sa compétence aux communes de Tassin la Demi-lune, Saint-Genis les Ollières, Charbonnières-les-Bains et Marcy l'Etoile par convention de délégation de gestion. La commune de Tassin la Demi-Lune a été désignée commune pilote du projet.

Dans le cadre de cette délégation de gestion, la signature d'une convention annuelle est nécessaire afin de valider le programme d'actions et d'acter les participations financières.

Le programme 2026 prévoit les actions suivantes :

- Aménagements signalétiques
- Restauration de zone humide
- Coordination de projet
- Assistance à maîtrise d'ouvrage
- Education à la nature : mise en place et suivi d'un programme d'animations pédagogiques pour l'année scolaire 2026-2027.

À noter que certaines actions du plan de gestion sont cofinancées lorsqu'elles ne sont pas sur le territoire de la Métropole, avec le soutien du Conseil départemental du Rhône, de la CCVL, ou encore des Communes de Grézieu-la-Varenne et/ou Sainte-Consorte (répartition et montants selon les actions prédéfinies).

Ainsi pour l'année 2026, les coûts de gestion des actions pris en charge par la Métropole sont évalués au maximum à :

- 40 000 € TTC en frais d'investissement

Et

- 39 000 € TTC en frais de fonctionnement

Les montants engagés seront remboursés par la Métropole à la Commune de Tassin-la-Demi-Lune, désignée comme Commune pilote, conformément aux modalités définies dans la convention. Ces remboursements correspondront aux factures acquittées par la Commune de Tassin-la-Demi-Lune au titre des actions menées dans le cadre de la programmation 2025. La Commune de Marcy l'Étoile ne supportera aucun frais dans le cadre de cette convention.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres, décide de :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de gestion du plateau de Méginand et de ses abords pour l'année 2026.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Délibération n° 20260709-012 du 09/07/2026
Signataire : Loïc COMMUN, Maire
Télétransmis en Préfecture le 15/07/2026
Mis en ligne sur le site Internet de la commune le 15/07/2026

Le Maire,
Loïc COMMUN.

Le secrétaire de séance,
Claude SENDEL